



N° 1777

Octobre 2019

L'intérim, un secteur très spécialisé où le poids des multinationales étrangères est élevé

En 2017, le secteur de l'intérim dégage un chiffre d'affaires de 31,4 milliards d'euros. Les entreprises appartenant à des multinationales étrangères réalisent près de la moitié de ce montant. Le secteur est très spécialisé. En valeur, l'activité progresse modérément entre 2007 et 2017 (+ 2,0 % en moyenne annuelle pour les unités légales du secteur), alors qu'elle avait été dynamique au début des années 2000 et surtout à la fin des années 1990. Hors effet prix, la hausse par rapport à 2007 est faible (+ 0,5 % en moyenne annuelle). L'industrie et le tertiaire sont les principaux utilisateurs de l'emploi intérimaire, le poids de la première diminuant progressivement par rapport à celui du deuxième entre 2007 et 2017. Les taux de marge demeurent bas. Fin 2016, le secteur emploie 42 900 salariés permanents et 645 000 intérimaires. Parmi les salariés permanents, la proportion de cadres et de professions intermédiaires est élevée. Le salaire horaire brut moyen des salariés permanents atteint 18 euros, soit nettement plus que celui des intérimaires (13 euros).

Philippe Gallot (division Services, Insee)

En 2017, le secteur de l'intérim génère un chiffre d'affaires de 31,4 milliards d'euros, soit 10 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des **services aux entreprises**. Les missions de travail temporaire ont pour but de remplacer ou de compléter temporairement la main-d'œuvre des entreprises. Les **agences de travail temporaire** recueillent les besoins de ces dernières et recrutent les intérimaires qu'elles mettent à leur disposition. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires du secteur du placement de main-d'œuvre est beaucoup plus faible (0,9 milliard d'euros). Cette activité correspond à un service de placement permanent.

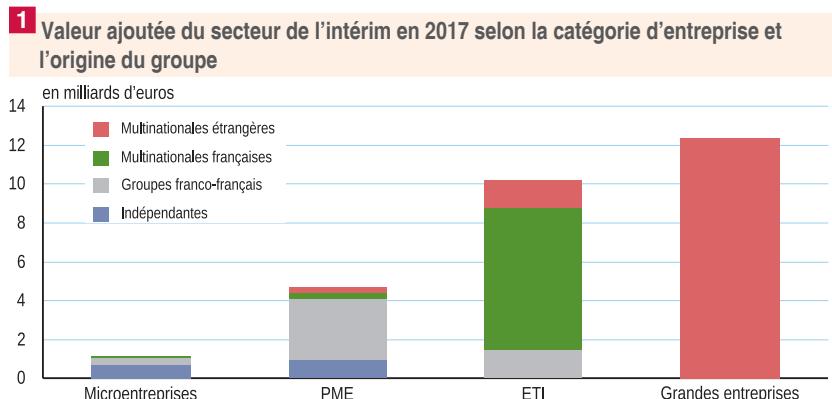
Avec le travail temporaire, l'entreprise externalise une partie de la gestion de ses ressources humaines. Cette solution est plus coûteuse que le recours au contrat à durée déterminée. Toutefois, elle permet à l'entreprise utilisatrice d'une part, de se recentrer sur son cœur de métier et, d'autre part, de s'appuyer

sur l'expertise de l'agence d'intérim en matière de ressources humaines.

Poids important des multinationales étrangères

Les groupes étrangers jouent un rôle important dans le secteur de l'intérim

(*figure 1*). En 2017, les **entreprises** appartenant à des multinationales étrangères réalisent en effet 49 % du chiffre d'affaires du secteur de l'intérim, soit une part beaucoup plus élevée que dans l'ensemble des services aux entreprises (18 %). En particulier, les trois principales entreprises du secteur



Lecture : en 2017, les grandes entreprises du secteur de l'intérim ont une valeur ajoutée de 12,4 milliards d'euros. Elles appartiennent intégralement à des multinationales étrangères.

Champ : France hors Mayotte, entreprises du secteur de l'intérim (groupe 78.2 de la NAF rév. 2).
Source : Insee, Ésane, Lifi.

appartiennent à des groupes étrangers (Adecco, Manpower et Randstad). Crit, Proman et Synergie sont les principales entreprises du secteur n'appartenant pas à des groupes étrangers.

Un secteur très spécialisé

Le secteur de l'intérim compte 1 600 entreprises en 2017 (*figure 2*). Ces dernières sont peu diversifiées. Elles réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires au travers d'**unités légales** du secteur (93 % en 2017). Par ailleurs, en 2017, seulement 3 % du chiffre d'affaires de l'intérim échappe aux entreprises d'intérim.

Les autres activités des entreprises d'intérim sont principalement des activités de sièges sociaux (1,3 %), de services auxiliaires des transports aériens (1,2 %), de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (0,7 %) et de gestion d'installations informatiques (0,7 %). Une très faible part de leur chiffre d'affaires est réalisée dans les activités des agences de placement de main-d'œuvre (0,4 %), bien que la loi de cohésion sociale de janvier 2005 autorise les agences d'intérim à proposer ces prestations. Dans certains cas, les intérimaires sont ensuite recrutés comme salariés dans les entreprises utilisatrices. En effet, selon l'Observatoire de l'intérim et du recrutement, en 2017, 37 % des intérimaires se voient proposer d'autres formes de contrat par les entreprises utilisatrices à l'issue de leur mission. Lorsqu'elles n'appartiennent pas à des entreprises de l'intérim, les unités légales du secteur appartiennent principalement à des entreprises du nettoyage courant des bâtiments (2 % du chiffre d'affaires des unités légales du secteur).

Les clients du secteur de l'intérim sont quasi exclusivement des entreprises (99 % du chiffre d'affaires), alors que les administrations représentent 6 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des services aux entreprises et les particuliers, 14 %. Ces entreprises clientes du secteur de l'intérim n'appartiennent que très rarement au même groupe (5 % du chiffre d'affaires contre 18 % dans l'ensemble des services aux entreprises). En outre, la part des clients étrangers est très faible (1 % contre 14 % dans l'ensemble des services aux entreprises), les agences d'intérim ayant essentiellement pour but de satisfaire une clientèle locale.

Un taux de marge très faible

Le taux de valeur ajoutée est nettement plus élevé que dans l'ensemble des services aux entreprises (87 % contre 52 %). L'intérim est un secteur de main-d'œuvre. La rémunération des salariés représente l'essentiel des dépenses des entreprises. De plus, ce secteur ne recourt que très faiblement à la

sous-traitance. Le taux de sous-traitance est de 2 % en 2017 (contre 15 % dans l'ensemble des services aux entreprises).

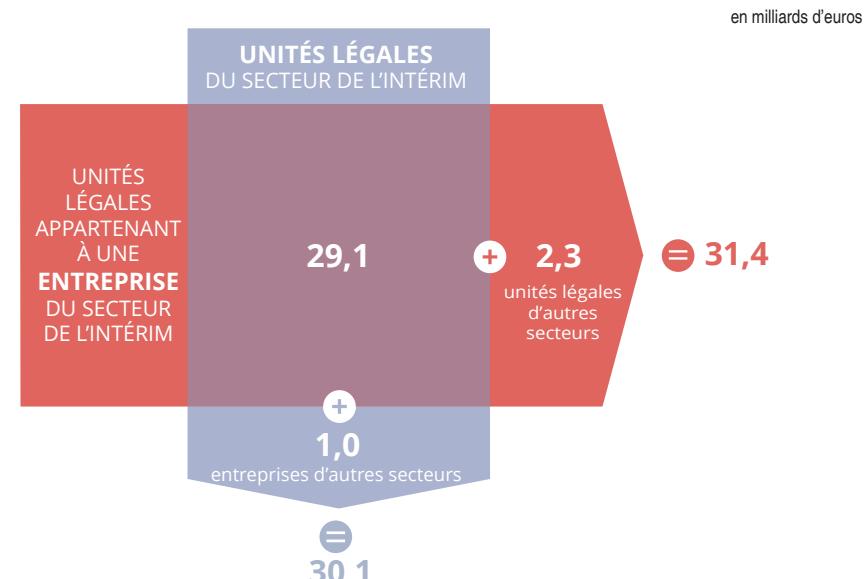
Le **taux de marge** est très faible dans le secteur de l'intérim (taux médian de 4 % en 2017). L'essentiel de la valeur ajoutée sert à rémunérer les salariés, qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Le **taux d'investissement** est également bas (moins de 1 % en 2017 contre 15 % dans l'ensemble des services aux entreprises).

Recul de la demande en provenance de l'industrie

Fin 2018, le secteur tertiaire est le principal utilisateur de l'**emploi** intérimaire (42 %), devant le secteur industriel (38 %) et la construction (20 %), le poids du secteur agricole étant inférieur à 1 %. Au sein du secteur tertiaire, l'emploi intérimaire se concentre dans les transports et l'entreposage (12 % de l'emploi intérimaire total), les

2 Chiffre d'affaires du secteur de l'intérim en 2017

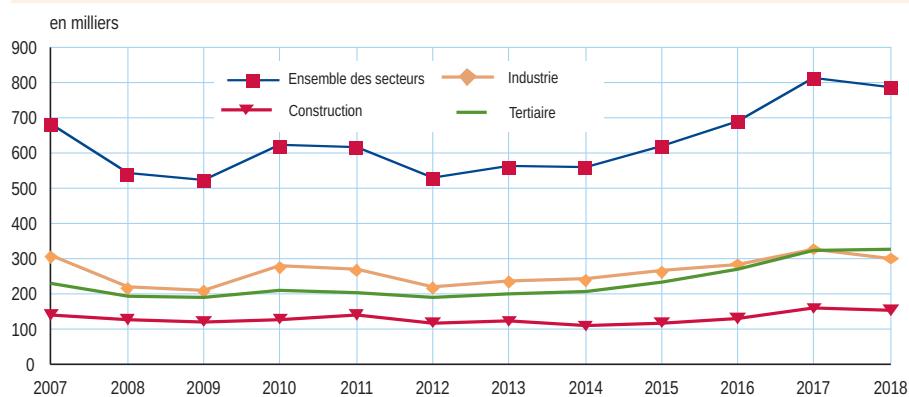


Lecture : en 2017, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'intérim est de 31,4 milliards d'euros, dont 29,1 milliards d'euros sont réalisés par des unités légales du secteur et 2,3 milliards d'euros par des unités légales d'autres secteurs.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, Ésane.

3 Effectif d'intérimaires en fin d'année selon le secteur utilisateur



Note : les données sont corrigées des variations saisonnières.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

4 Caractéristiques de l'emploi salarié fin 2016

	Intérimaires	Secteur de l'intérim hors intérimaires	Secteur des services aux entreprises hors intérimaires	en %
Femmes	26	63	48	
50 ans ou plus	12	14	24	
Cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires	9	54	41	

Champ : salariés du secteur des services aux entreprises (divisions 69 à 82 de la NAF rév. 2 hors groupe 70.1) au 31 décembre (hors postes annexes, y compris intérimaires).

Source : Insee, DADS, DSN.

services aux entreprises (12 %) et le commerce (9 %).

Le secteur de l'intérim pâtit de la baisse de l'emploi intérimaire dans l'industrie. Fin 2018, ce dernier est inférieur au niveau atteint fin 2007 (301 000 intérimaires fin 2018 après 310 000 fin 2007) (*figure 3*). À l'opposé, l'emploi intérimaire progresse fortement dans le secteur tertiaire (329 000 intérimaires fin 2018 après 231 000 fin 2007).

L'évolution de l'emploi intérimaire est liée à deux facteurs : d'une part, l'évolution de l'emploi salarié et d'autre part, celle du taux de recours à l'intérim. Entre 2007 et 2018, l'emploi salarié s'accroît nettement dans le secteur tertiaire tandis qu'il baisse dans l'industrie et la construction. Dans le même temps, le taux de recours à l'intérim est en hausse dans l'industrie, la construction et le secteur tertiaire.

Le taux de recours à l'intérim varie beaucoup selon les secteurs. Il est globalement de 3 % fin 2018. Il atteint 10 % dans la construction, 9 % dans l'industrie mais n'est que de 2 % dans le tertiaire. Au sein de l'industrie, c'est dans la fabrication de matériels de transport qu'il est le plus élevé (12 %).

Un nombre d'établissements en hausse permettant d'être proche de l'offre et de la demande

Le secteur de l'intérim comporte près de 7 400 établissements employant des intérimaires fin 2016. Ce nombre, en hausse par rapport à 2006, permet d'être proche de la demande des entreprises utilisatrices et de mieux connaître les ressources humaines disponibles localement.

D'une part, les salariés permanents des agences d'intérim recueillent les besoins des entreprises et, d'autre part, ils recrutent les intérimaires et suivent leur parcours en entreprise. Le nombre médian de salariés permanents est de trois dans les établissements du secteur employant des intérimaires. 87 % de ces établissements ont au plus 5 salariés.

Les établissements sont souvent spécialisés. Dans une majorité d'entre eux, les profils des intérimaires se concentrent sur un faible nombre de métiers. La spécialisation permet aux agences de satisfaire plus rapidement les demandes des entreprises utilisatrices. Dans un certain nombre de cas, ces dernières hébergent directement les agences d'intérim pour une réactivité supérieure.

Des salariés permanents très qualifiés

Fin 2016, les entreprises d'intérim comptent 42 900 salariés permanents et 645 000 intérimaires. Parmi ces derniers, 10 900 sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Le CDI

Les unités légales du secteur : une faible progression du chiffre d'affaires en volume en dix ans et un taux de marge qui reste bas

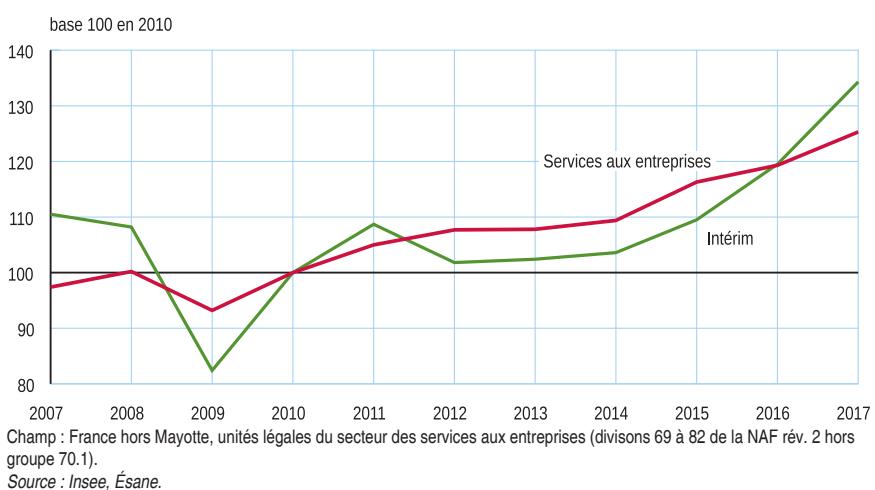
Entre 2007 et 2017, le chiffre d'affaires en valeur des unités légales du secteur progresse de 2,0 % en moyenne annuelle. Après une forte baisse entre 2007 et 2009 (- 13,6 % en moyenne annuelle), il rebondit fortement entre 2009 et 2011 (+ 14,9 % en moyenne annuelle), évolue peu entre 2011 et 2015 (+ 0,2 % en moyenne annuelle) et accélère ensuite (+ 10,7 % en moyenne annuelle). Il progressait plus vigoureusement au début des années 2000 (+ 5,1 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2007) et surtout à la fin des années 1990 (+ 14,5 % en moyenne annuelle entre 1995 et 2000).

La croissance du chiffre d'affaires en valeur du secteur entre 2007 et 2017 est supérieure à celle du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors services financiers (+ 1,4 % en moyenne annuelle). Elle est toutefois inférieure à celle du chiffre d'affaires des services aux entreprises (+ 2,6 % en moyenne annuelle) (*figure 1*).

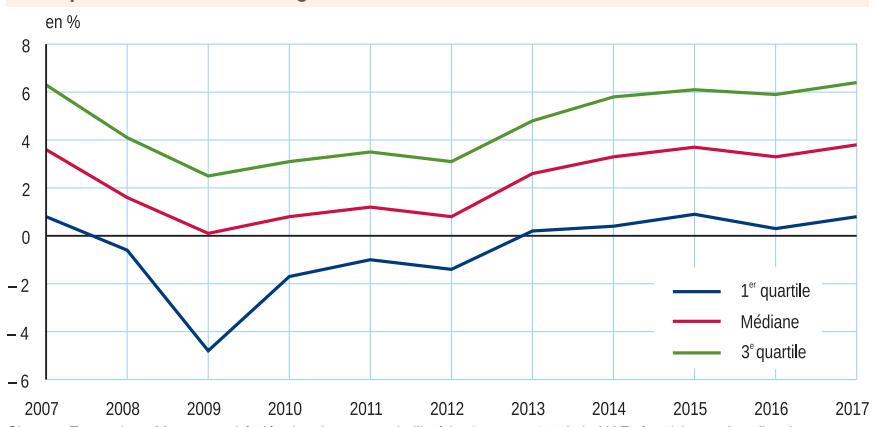
Entre 2007 et 2017, les prix de production des services d'intérim augmentent de 1,4 % en moyenne annuelle, soit légèrement moins que le chiffre d'affaires en valeur du secteur. Ainsi, hors effet prix, le chiffre d'affaires du secteur s'accroît de 0,5 % en moyenne annuelle sur la période. Les prix de production ralentissent à partir de 2013. Cette décélération est en partie liée à la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Entre 2007 et 2017, les unités légales appartenant à des entreprises de taille intermédiaire (ETI) réalisent une part plus importante du chiffre d'affaires du secteur (35 % après 21 %), de même que celles appartenant à des PME (17 % après 13 %). À l'opposé, la part des unités légales appartenant à des grandes entreprises diminue (44 % en 2017 après 59 % en 2007) ainsi que celle des unités légales appartenant à des microentreprises (4 % en 2017 après 7 % en 2007). Ces évolutions sont liées au recul de la part des unités légales appartenant à des multinationales étrangères dans le chiffre d'affaires du secteur. Le taux de marge médian est stable par rapport à 2007, à un niveau très bas (*figure 2*).

1 Chiffre d'affaires des unités légales du secteur de l'intérim entre 2007 et 2017



2 Dispersion des taux de marge dans le secteur de l'intérim



intérimaire est un nouveau dispositif apparu en 2013.

Parmi les salariés permanents du secteur de l'intérim, la part des femmes est nettement plus élevée que dans l'ensemble des services aux entreprises (63 % contre 48 %) (*figure 4*). Les salariés permanents de ce secteur sont souvent jeunes. La part des moins de 50 ans y est forte (86 % contre 76 % pour l'ensemble des services aux entreprises). Par ailleurs, la proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires parmi les salariés permanents de l'intérim est élevée (54 % contre 41 % dans l'ensemble des services aux entreprises) et 62 % d'entre eux sont des femmes. Les cadres sont principalement des spécialistes des ressources humaines et du recrutement et des commerciaux.

À l'opposé, les intérimaires sont majoritairement des hommes (74 %). Parmi eux, la part des moins de 50 ans est élevée (88 %). Les intérimaires occupent le plus souvent des postes d'ouvriers (77 %).

Le salaire horaire brut moyen des salariés permanents (18 euros) est plus élevé que dans les autres services administratifs et de soutien (14 euros) mais moins que dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (21 euros). Le salaire horaire brut moyen des intérimaires est nettement inférieur (13 euros). Cet écart est principalement dû à une forte proportion d'ouvriers chez les intérimaires.

Sources

Les sources mobilisées pour cette étude sont :

- le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (**Ésane**) et celui sur les liaisons financières (**Lifi**) gérés par l'Insee ;

- les indices des prix de production des services ;
- les déclarations annuelles de données sociales (**DADS**), la déclaration sociale nominative (DSN), les statistiques de la Dares sur les secteurs utilisateurs de l'emploi intérimaire, les fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Les résultats portent sur les entreprises du secteur de l'intérim, à l'exception des évolutions des chiffres d'affaires et des taux de marge, exploités au niveau des unités légales du secteur. Ces évolutions sont analysées dans l'encadré.

finances publiques...) et elle représente l'unité principale enregistrée dans Sirene. Elle ne doit pas être confondue avec la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, unité statistique dont le contour est plus large et qui constitue une entité économique autonome.

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision.

Elle se décline en **catégories d'entreprise** selon l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises dans cette étude), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

Le **taux de marge** est le rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée.

Le **taux d'investissement** est le rapport des investissements corporels bruts hors apports sur la valeur ajoutée.

L'**emploi** mesuré dans cette étude est l'emploi en fin d'année.

Définitions

Les **services aux entreprises** regroupent les activités correspondant aux divisions 69 à 82 de la NAF rév. 2. Les données relatives à cet ensemble sont calculées dans cette étude hors activités des sièges sociaux (groupe 70.1 de la NAF rév. 2).

Les **activités des agences de travail temporaire** (sous-classe 78.20Z dans la nomenclature NAF rév. 2) recouvrent les activités consistant à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de remplacer temporairement ou de compléter la main-d'œuvre du client. Les intérimaires sont salariés par l'agence de travail temporaire. Les agences affectées à cette sous-classe n'assurent toutefois pas la supervision directe de leurs salariés sur les lieux de travail du client.

L'**unité légale** est définie comme une entité juridique (personne morale ou physique) de droit public ou privé. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, Direction générale des

Pour en savoir plus

- Beghi A., « L'emploi intérimaire poursuit sa baisse au 4^e trimestre 2018 », *Dares indicateurs* n° 012, mars 2019.
- Rapport de branche du travail temporaire, Observatoire de l'intérim et du recrutement, 2018.
- Molière É., Rigondaud S., Servente G., « Étude des métiers des permanents des agences d'emploi », Observatoire des métiers et de l'emploi, septembre 2015.

